

Bibliographie

Pierre FAYOT et Camille TIRAN, *Mazan, Histoire et vie quotidienne d'un village comtadin à travers les siècles*, Carpentras, Le Nombre d'Or, 1978 (paru en 1979), in-8° relié de 592 pages, 8 planches en couleur et 8 en bistre, 243 illustrations (cartes, plans, photographies, documents d'archive).

Un professeur du lycée de Carpentras et un artisan de Mazan se sont associés pour faire connaître le village du Comtat. Et il faut, d'entrée de jeu, les féliciter de faire voir avec tant de détails et un grand amour, leur patrie. Comme je le disais en commentant des images et des documents de Martigues, on aimerait que de tels exemples soient suivis.

Autant l'avouer aussi dès le départ, j'aime les monographies locales. Elles ont constitué un genre littéraire qui a eu son succès au XIX^e siècle, avec une certaine bourgeoisie ; elles ont connu un déclin, peut-être lorsque l'intérêt d'une défense et illustration du village ou de la petite ville n'ont plus été l'essentiel ; il importe que le genre renaisse, à partir des nouvelles connaissances acquises. Le genre en vaut bien d'autres, et il a même l'avantage de me paraître moins prétentieux que quelques visages d'une histoire nouvelle — ou qui n'est nouvelle que pour les « medias ».

Cette histoire de Mazan se veut délibérément chronologique et elle aboutit à l'année 1978 (chapitre XIII). A quoi s'ajoutent les chapitres XIV et XV sur les Hommes illustres et les Monuments historiques. Le tout est fait d'un texte qui se lit avec plaisir et d'une très riche illustration qui sauve le souvenir de bien des coins du terroir et du village et apporte bien des documents à commenter. Textes tirés des archives, iconographie faite de dessins anciens se complètent pour constituer un corpus documentaire unique. Des photographies nous mènent au Moulin du Martinet (une peinture de 1834 évoque en face l'état ancien), vers un barrage sur l'Auzon, près de pigeonniers ou de bories. Les outillages traditionnels ne sont pas oubliés : la bêche à garance, la fourche, la faucille, l'araire, le collier de chien contre les loups. Des dessins d'aujourd'hui restituent des édifices qu'une photographie aurait pu plus difficilement nous rendre ; mais cela n'empêche qu'une large part est laissée à l'illustration photographique : maisons, monuments, ex-votos, statues sont largement inventoriés.

Les auteurs du livre sur Mazan ont donné une partie de leur temps comme collaborateurs bénévoles à l'Inventaire des Monuments et richesses artistiques de la France. Ils ont rassemblé une documentation particulièrement précieuse et ils nous la transmettent, à la brut (images, transcriptions) et élaborée : car c'est un travail d'histoire qui est proposé et que chacun dans sa spécialité aura intérêt à consulter. Mais il y a plus, ce livre nous invite au voyage, à la découverte du village et de sa campagne. Trouvons le temps d'y aller et cette introduction à la vie du pays aura atteint un autre de ses buts : nous faire sortir de nos archives, de nos comptes et registres, pour faire découvrir des paysages.

Paul-Albert FEVRIER.

Jean-Claude FONTAINE et Marcel BARBIZON, *Histoire du village de Lamanon (Bouches-du-Rhône) au Moyen Age*, Marseille, imprimerie Brugnot, 1977, 109 pages, 18 photographies, 1 plan.

Produit d'une sympathique initiative locale, cette brochure réunit plusieurs études consacrées au site ancien de Lamanon et aux seigneurs du village jusqu'à la destruction du château en 1586. M. Barbizon expose les résultats d'une enquête conduite sur le terrain par une petite équipe sur les « grottes artificielles de Calès ». Contre une tradition bien ancrée il montre qu'il ne s'agit pas là d'un habitat préhistorique. L'hypothèse d'un troglodytisme médiéval associant maisons paysannes et dépendances du château est de bon sens. L'auteur livre, illustrations à l'appui, de nombreuses observations intéressantes, même si toutes les interprétations proposées n'emportent pas l'adhésion. J.-C. Fontaine s'attache à situer le château et ses seigneurs dans l'histoire de la Provence. Une bonne étude, presque introuvable aujourd'hui du chanoine Albanès (*Jean Artaud, évêque de Marseille*, Marseille, 1884), lui a fourni les principaux éléments de cette monographie de la famille de Lamanon. La description des ruines du château se greffe assez maladroitement sur le récit et laisse dans le vague la datation des structures encore en place. On ne pouvait éviter de rappeler les événements complexes qui perturbent la vie de la Provence dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Lamanon est mêlé à l'incursion de l'Archiprêtre, aux agissements tortueux du sénéchal de Beaucaire, Enguerrand d'Eudin, et aux brigandages de Raymond de Turenne. Mais on aurait pu écourter l'évocation de l'imbroglio napolitain qui prélude à ce temps de malheur. L'auteur réserve une part importante de sa contribution au plus illustre des seigneurs de ce village, le troubadour Bertrand d'Alamanon. Il présente et commente ceux de ses poèmes qui ont trait à l'histoire du comté de Provence au temps de Raymond Bérenger V et de Charles I. Abondamment illustré, le volume est déparé par un nombre excessif de fautes typographiques (Artefeuille pour Artefeuil, saveti pour sancti, etc.).

Noël COULET.

Nicole GREVY-PONS, *Célibat et nature. Une controverse médiévale. A propos d'un traité du début du XV^e siècle*, Paris, 1975, C.N.R.S. (Centre d'histoire des sciences et des doctrines. Equipe de recherche sur l'humanisme français des XIV^e et XV^e siècles. Textes et études. I.) 205 pages.

Nicole Grévy-Pons donne ici la première édition de la *Lamentacio Nature humane adversus Nicenam constitutionem*. Ce traité, adressé au pape, à l'empereur et au concile de Constance, entend être une pierre apportée à l'œuvre de réforme de l'Eglise entreprise par les pères conciliaires. L'église réunie *in capite*, le temps est venu d'entreprendre la réforme *in membris* en abolissant l'obligation du célibat, absurde loi, contraire à la nature, génératrice d'hypocrisie et origine de nombreux schismes qui subsistent, même après l'élection de Martin V. L'auteur de cet ouvrage, que Gerson s'attachera à réfuter, en 1423, dans son *dialogus de celibatu ecclesiasticorum*, est un des grands officiers du comté de Provence du XV^e siècle. Originaire du diocèse d'Uzès, étudiant de l'université d'Avignon, Guillaume Saignet, est, dès 1409, au service de Louis II dans différentes missions diplomatiques d'importance. En 1413, le duc de Berry le nomme sénéchal de Beaucaire, mais N. Grévy-Pons n'a pu trouver aucune trace d'une activité effective de Saignet à ce titre. Il n'en détient pas moins cet office encore au temps où il écrit sa *Lamentacio*, dans l'hiver 1417 ou au printemps 1418. Après quelques années passées au service de Charles VII, dans les années 20 du XV^e siècle, Saignet revient dans l'entourage des Angevins et s'établit dans cette Provence où il possède, depuis 1414, la seigneurie de Vaucluse. Chancelier de Louis II en 1429, il gère cet office jusqu'à sa mort en 1444. Après l'avènement de René, au moment où le nouveau comte est retenu en captivité en Bourgogne, tandis que sa femme vogue vers l'incertain royaume de Naples, Saignet fait partie du conseil des quatre hommes de confiance à qui a été remis le gouvernement du comté. Parmi ses collègues, outre l'évêque de Fréjus, deux juristes provençaux, Jean Martin et Jourdain Brice. C'est avec ces deux collègues qu'il rédige, à la demande du juge-mage du Dauphiné, une consultation sur les fondements des poursuites judiciaires contre les sorciers dont P. Paravy vient de révéler le texte (*Mélanges de l'Ecole Française de Rome*, 1979). Au travers de sa « lamentation », Guillaume Saignet s'avère un médiocre latiniste et un rhétoricien pataud. Il fait preuve d'une connaissance toute scolaire et bien limitée de la littérature classique. L'écriture Sainte lui est plus familière. Ce juriste, marqué dans sa langue comme dans la démarche de sa pensée par sa discipline, est plus traditionaliste que le thème de son traité ne pourrait le laisser penser. Naturaliste, bien plus qu'humaniste, il exprime une contestation modérée. Il ne paraît pas, notamment, tenté par les idées conciliaristes. Contribution à l'étude d'une controverse médiévale, la présentation et l'édition de ce texte sont aussi un éclairage précieux sur la culture et la personnalité d'un grand commis des comtes de Provence au bas Moyen Age.

Etienne de SMET, *Mondragon de Provence des origines à 1536*, Avignon, 1977, Librairie Roumanille, 174 pages, 5 ill., 1 carte.

L'essentiel de l'ouvrage est consacré à l'histoire de la famille des seigneurs

de Mondragon. Dans cette histoire généalogique, une place importante est faite à Dragonet le Preux, un temps podestat d'Arles, et surtout fidèle de Raymond de Toulouse. A ce titre, plusieurs historiens de la croisade albigeoise éclairent la vie de ce personnage. La seconde partie, intitulée « le morcellement de la seigneurie et le développement des institutions communales », sacrifie la communauté des habitants aux démêlés que ses coseigneurs ont entre eux et avec leurs suzerains. Les premières attestations de structures communautaires (parlement public, syndics) dans la seconde moitié du XIII^e siècle, passent un peu inaperçues au milieu de ce récit touffu. L'auteur nous met l'eau à la bouche en évoquant, p. 123, un allivrement de la fin du XIV^e siècle, mais il n'invoque son témoignage que pour localiser l'hôtel des Montaigu et n'en retient que le nombre des contribuables recensés. Bien informé et consciencieux, ce livre ne donne qu'une partie de ce que son titre promettait. L'histoire de la seigneurie ainsi éclaircie, il reste à écrire l'histoire du village.

Noël COULET.

Les universités à la fin du Moyen Age, actes du Congrès international de Louvain, 26 - 30 mai 1975, édités par Jacques PAQUET et Jozef IJSEWIN, Louvain, Institut d'Études Médiévales, Université Catholique de Louvain, 1978, XI - 661 pages.

Pour célébrer le cinq cent cinquantième anniversaire de la fondation d'une université dans la capitale du duché de Brabant, les instituts d'études médiévales des universités francophones et flamandes de Louvain ont organisé un colloque international dont elles publient conjointement les actes. Les trente communications ainsi réunies abordent successivement cinq thèmes : les institutions universitaires, l'enseignement et la recherche, les universités et l'humanisme, l'histoire sociale du milieu universitaire et les rapports entre université et société. L'Occident médiéval est ici représenté dans toute sa diversité : les vieux centres d'étude du premier monde universitaire, tels Paris et Oxford, ont leur place à l'égal des nouveaux *studia* nés de cette grande vague de création qui bouleverse aux XIV^e et XV^e siècles la carte du monde universitaire.

De ce riche ensemble, on retiendra seulement pour les lecteurs de cette revue les communications qui concernent la France méridionale.

André Gouron, se fondant sur l'étude des *rotuli*, met en évidence le recul de l'enseignement des universités de la France du sud — Avignon, Montpellier,

Cahors, Toulouse —, dans la formation des juristes de l'espace français à la fin du XIV^e siècle. Au nord de Limoges et de Lyon, ces centres d'enseignement perdent tout pouvoir d'attraction. Cette rétraction reflète un autre phénomène, plus global. La place des juristes d'origine méridionale décline dans l'ensemble des universités françaises entre 1379 et 1403. La France du Midi cesse d'être la terre d'élection du droit savant. Un examen plus attentif révèle, dans la composition du public qui fréquente ces universités d'intérêt local, une nette prépondérance des étudiants en droit canon. Beaucoup de ces décrétistes interrompent vite leurs études, car ils bornent leurs ambitions à l'obtention de grades inférieurs qui leur ouvrent l'accès d'une carrière ecclésiastique modeste. Cette étude statistique conduit donc non seulement à une géographie, mais aussi à une sociologie universitaire. Elle souligne un effacement culturel de la France du Midi au bas Moyen Age.

Jacques Verger exploite un type de documents rares et jusqu'ici peu sollicités par les historiens, en étudiant les comptes de l'université d'Avignon, de 1430 à 1512. Sur ces trois gros registres conservés aux Archives Départementales du Vaucluse, le primicier inscrit les recettes qui proviennent des droits d'immatriculation et d'examen ; il note également les dépenses qu'occasionnent le fonctionnement quotidien de l'université, sa vie culturelle, sa correspondance, ses frais de représentation et de procès. Les articles relatifs aux dépenses d'équipement éclairent le cadre matériel de l'enseignement : les salles de cours et, surtout, la bibliothèque construite entre 1427 et 1449. Comme le précédent, cet article souligne le déclin des universités méridionales dans la période considérée. La situation financière de l'université se dégrade après 1465 : les candidats aux grades que décerne la faculté de droit se raréfient brutalement. L'université d'Orange y est sans doute pour quelque chose. Elle semble, dès cette époque, pratiquer la distribution expéditive et à peu de frais des diplômes, comme le note encore le Bâlois Thomas Platter dans ses notes de voyage à la fin du XVI^e siècle. Jacques Verger envisage aussi l'hypothèse de la concurrence que pourraient exercer d'autres universités « récentes ou secondaires, Aix, Valence, peut-être Grenoble, peut-être Turin ». Aix ne nous paraît pas pourtant, à cette date, une rivale encore bien dangereuse. Quoi qu'il en soit de ces hypothèses à vérifier, les docteurs qui président aux destinées de l'université font face avec efficacité à cette situation dans la mesure où ils parviennent à trouver de nouveaux revenus pour garantir le paiement régulier de leurs salaires. Mais il leur faut renoncer à tout nouvel investissement d'équipement. Et les efforts déployés pour attirer de nouveaux étudiants restent vains. A la fin du XV^e siècle, l'université d'Avignon s'enfonce dans la médiocrité.

Bien pourvue en *studia* dès le XIII^e siècle, la France méridionale ne demeure pas totalement à l'écart du mouvement qui multiplie les créations universitaires dans les deux derniers siècles du Moyen Age. Aix appartient à cette génération tardive. Il n'en est pas question ici directement. Mais l'étude que Adam Vétulani consacre aux origines des universités de l'Europe centrale et orientale fondées au cours du XIV^e siècle éclaire d'un jour nouveau les conditions de la naissance

de l'université établie dans la capitale de la Provence. Les historiens de l'université d'Aix étaient jusqu'ici restés perplexes devant le texte de la bulle du 9 décembre 1409 par laquelle Alexandre V confirmait les privilèges que Louis II avait concédés aux maîtres et écoliers qui voudraient étudier et enseigner à Aix et accordait à cette fondation princière le bénéfice des privilèges octroyés par la papauté aux universités de Toulouse et de Paris. Ils avaient tendance à considérer que ce document n'était pas une bulle de création. Pour F. Belin, notamment, « le pape n'établit rien ; il reconnaît, il sanctionne seulement une institution déjà fondée »¹. Il bénit un fait accompli antérieur, dû à l'initiative de Louis II, qui lui a forcé la main. Or Vétulani montre que le « *modus procedendi* » observé par la curie pontificale au temps d'Urbain V pour la création des universités suit désormais un « ordre insolite ». En réponse à la supplique officielle qui inaugurerait l'action tendant à l'obtention d'une bulle « créant formellement le *studium generale*, le pape demande à prendre connaissance des privilèges et immunités octroyés par les autorités civiles aux maîtres et écoliers ». Par conséquent, « l'acte d'érection était rédigé d'abord par le fondateur de l'Université... ensuite seulement venait la bulle ». On peut donc tenir le 9 décembre 1409 pour l'acte officiel de naissance de l'université d'Aix.

La lecture des articles consacrés aux créations contemporaines de Louvain et donc, à quelques dizaines d'années près, d'Aix, offre d'autres points de comparaison utiles pour l'histoire universitaire de la Provence. On retiendra, dans cette perspective, l'importante étude que Robert Favreau consacre à l'université de Poitiers, créée en 1431-2, et aux rapports de cette institution avec la société poitevine. Les deux villes, Aix et Poitiers, ont fourni le concours financier nécessaire pour attirer dans le nouveau *studium* des maîtres de renom et payer leur salaire. Une lettre de Louis III en 1424, souvent citée, stigmatise la tiédeur qui a altéré le beau zèle initial des syndics et conseillers aixois. De fait, le seul registre de comptes consulaires conservé, celui de 1443, n'inscrit aucune dépense affectée à l'entretien des maîtres. L'exemple de Poitiers porte à penser qu'il s'agit là d'une évolution normale ; le financement urbain des chaires est l'équivalent d'une subvention de démarrage qui disparaît dès que le salaire des professeurs peut être assuré par d'autres sources, telles que prébendes ou charges dans l'administration comtale. On ne saurait, en revanche, transposer telles quelles à Aix les conclusions de l'étude que mène R. Favreau sur les conséquences sociales de l'implantation de l'université. Il semble bien qu'à Poitiers l'Université provoque l'entrée en force des gens de loi dans un conseil de ville qu'ils ne tardent pas à dominer et que l'attrait des carrières juridiques détourne toute une partie de la bourgeoisie marchande du négoce. Les juristes se sont imposés plus tôt à Aix. Le gouvernement de la ville n'a pas attendu 1409 pour prendre des aspects oligarchiques. Et les familles dominantes ne lâchent pas, au xv^e siècle du moins, la marchandise pour la robe, mais s'emploient à les allier.

Noël COULET.

1. F. BELIN, *Histoire de l'ancienne Université de Provence*, t. I, Paris, 1896, p. 7.

J. BROU, J. FABRE, L. MARTIN, B. MONTAGNES, sous la direction d'A. RAMIERE de FORTANIER, *Testaments provençaux du Moyen Age. Documents paléographiques*, préface de Roger Aubenas. Avignon, Aubanel, 1979, 167 pages.

Les auteurs de ce recueil, une équipe enthousiaste où se mêlent amateurs et chercheurs confirmés, ont constitué un album paléographique d'un type original, formé uniquement de testaments et de contrats de mariage. Il s'agit là, en effet, des documents de base de l'enquête généalogique et c'est au public, en voie de développement, des généalogistes amateurs qu'est plus particulièrement destiné cet ouvrage. Le volume regroupe d'ailleurs pour l'essentiel des documents qui ont permis au principal animateur de l'entreprise, L. Martin, de reconstituer les filiations et les alliances d'une des branches de sa famille, les Littéra d'Aix.

L'ouvrage est d'utilisation très pratique. Sur chaque double page figurent la reproduction photographique d'un feuillet du document dont les lignes ont été numérotées, et, en regard, la transcription et la traduction du texte. Les fac-similés sont d'une excellente qualité. L'intention pédagogique des auteurs aurait été complètement réalisée s'ils avaient joint un tableau des abréviations les plus usitées. Le lecteur trouvera un glossaire des termes juridiques qui lui permettra de mieux comprendre les dispositions des testateurs. Quelques données sur les rapports des monnaies dans le système florin-gros et sur la valeur des mesures n'auraient pas été inutiles, de même que quelques références bibliographiques, notamment sur le costume.

Traduire ces textes est une entreprise redoutable devant laquelle, généralement, le médiéviste baisse les bras tandis que le latiniste hausse plutôt les épaules devant cette langue vivante qui s'écarte par trop des normes classiques. On peut chicaner J. Fabre sur tel ou tel détail de ses interprétations (par exemple, p. 33, *districtus*, synonyme de *territorium*, a une valeur juridique qui ne peut être rendue par *écart*, p. 39, *faber* n'est pas un artisan indéterminé, mais un « fabre », un forgeron ou maréchal-ferrant ; les noms de lieu sont parfois laissés sous leur forme latine, tel ce *Spinosa* de la p. III qui est l'Espinouse). Mais on doit surtout admirer la patience dont il a dû faire preuve et l'ingéniosité qui lui permet de traduire dans une langue claire et pourtant proche du texte, ces documents redondants, mal construits et souvent corrompus.

Conçu pour aider les chercheurs d'ancêtres, ce recueil de testaments et de contrats de mariage devrait élargir le champ de curiosité des généalogistes au contact de ces documents riches d'informations de tout ordre. Les quelques notices introductives, notamment celle, trop brève et trop allusive, du P. Montagnes sur la signification religieuse des testaments, amorcent cette réflexion. Souhaitons à cette initiative soutenue par les archives de la ville de Marseille et l'Institut Historique de Provence le succès qu'elle mérite.

Noël COULET.

Jean LARTIGAUT, *Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans, vers 1440-vers 1500*, Toulouse, 1978 (Publications de l'Université de Toulouse-Mirail, série A, tome 39), 606 pages, 22 cartes et illustrations.

Au temps où l'envisage J. Lartigaut, le Quercy a peu de relations avec la Provence. L'époque est révolue où des prélats quercinois, entourés de nombreux compatriotes, tenaient la plupart des sièges épiscopaux du sud-est de la France. Ce beau travail n'en a pas moins le plus grand intérêt pour les lecteurs qui s'intéressent à l'histoire de la Provence médiévale.

Le repeuplement qu'étudie l'auteur présente, en effet, de nombreuses analogies avec celui que connaît la Provence à la fin du Moyen Age. Il s'effectue dans le cadre d'accensements collectifs qui ressemblent, par bien des traits, à nos actes d'habitations. Le mouvement qui conduit à la renaissance de nombreux villages provençaux entre 1470 et 1525 est ici plus précoce et se situe, pour l'essentiel, entre 1440 et 1460. Grâce aux travaux de J.-J. Letrait et R. Aubenas, nous connaissons bien la géographie et le cadre juridique de cette remise en valeur des terroirs. Mais, à l'exception de quelques études locales, la mise en application de ces actes d'habitation a peu retenu l'attention des chercheurs. C'est cet aspect qu'éclaire la thèse de J. Lartigaut. L'ouvrage évoque les lendemains conflictuels de ces accensements collectifs. Il étudie les tentatives de réaction seigneuriale qui s'affirment à la faveur du caractère souvent sommaire et flou des contrats initiaux. Il montre comment se reconstitue lentement, modestement, mais sûrement, la réserve seigneuriale. Et, surtout, il suit l'évolution de cette société de pionniers qui ne tardent guère à sortir de l'indivision, une fois installés. Il met en évidence les transformations qu'entraîne dans ce monde, quelque temps égalitaire, les progrès de l'individualisme foncier et, liée à une démographie vigoureuse, la fragmentation des patrimoines.

De nombreux autres points de comparaison retiendront l'attention du lecteur provençal, qu'il s'agisse de l'élevage, de la transhumance, de l'utilisation pastorale du terroir communal, des migrations de population ou de la maison rurale. Il faudrait ajouter à cette liste la nature des sources et les problèmes que pose leur traitement, puisque cette enquête est fondée, pour l'essentiel, sur des séries de registres notariaux.

Prudent, minutieux, bien étayé par une fine analyse des sources, ce livre repose aussi sur une connaissance en profondeur du terroir et un sens aigu du concret. Une thèse qui devrait retenir l'attention de tous ceux que préoccupe l'évolution historique des campagnes méridionales.

Noël COULET.

Georges GILLIER, *Les protestants en Haute-Provence aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, dans *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, t. CXXV, juillet-septembre 1979, pp. 380-448.

Ce texte dense de M. le pasteur Georges Gillier nous donne une solide étude d'ensemble, et qui manquait jusqu'à présent, sur le protestantisme en Haute-Provence : à ce point de vue elle intéresse au premier chef l'histoire religieuse du haut pays provençal, mais aussi celle de la Provence en général.

On sait combien les guerres de religion ont été virulentes dans notre province : c'est sans doute une de celles qui, en France, ont été les plus saccagées, martyrisées pendant près de 40 ans. En Haute-Provence, le protestantisme a connu, à un moment donné, une forte expansion : ainsi à Sisteron presque toute la population était protestante et à un moment donné, à Forcalquier, les consuls se sont recrutés alternativement parmi les protestants et les catholiques, à une certaine époque. Cela est d'autant plus étonnant qu'après la révocation de l'édit de Nantes, après la fin du XVII^e siècle, les protestants semblent avoir disparu, jusqu'au dernier, de la Haute-Provence ! Il en avait été ainsi, à la fin du XV^e siècle, pour les juifs qui avaient pullulé dans notre région. Ce double cas de totale résorption religieuse est curieux, on en trouverait peu d'analogues.

Nous sommes mal informés sur la façon dont le protestantisme a disparu en Haute-Provence, mais les recherches de M. le pasteur Gillier apportent quelques éclaircissements. Il a pu établir en effet une liste de réfugiés protestants en Suisse, en Allemagne, en Hollande. Cela indique donc qu'il y a eu une émigration assez importante, mais ne précise pas tout : sur place il a dû se produire une certaine absorption, mais, sauf pour Seyne-les-Alpes (monographie de la commune par l'abbé Allibert) nous ne savons guère comment les choses se sont passées.

Outre les renseignements inédits que M. le pasteur Gillier a pu fournir sur l'émigration protestante, il a utilisé des documents, peu ou pas connus jusqu'alors et d'une émouvante rareté, ainsi, le registre des délibérations du consistoire de Riez, déposé au siège de la Société de l'histoire du protestantisme français. Grâce à ces documents et aux recherches consciencieuses de l'auteur, nous avons dorénavant une liste aussi complète que possible des églises protestantes en Haute-Provence, et nous pouvons mesurer l'extension de la nouvelle doctrine dans les Alpes provençales.

Quelques critiques cependant. On trouve dans le texte un certain nombre des fautes d'impression, des orthographes fautives, ainsi Romolés ou Romoles pour Roumoules, etc.

Ces quelques erreurs n'enlèvent que peu au mérite de l'étude de M. le pasteur Gillier, dont tous les historiens provençaux devront désormais tenir compte.

Raymond COLLIER.

Hervé DUCHENE, *La Provence*, Rennes, éd. Ouest-France, 1979.

En une jolie plaquette de trente-deux pages, sous couverture en couleurs, Hervé Duchène, élève de l'École normale supérieure, nous donne un raccourci à la fois historique et géographique qui ne manque ni de charme ni de finesse. Le talent de photographe de ce jeune universitaire lui a permis d'illustrer de très belles planches en couleurs (près de la moitié lui sont dues) un texte dense, qui évoque le cadre naturel, le climat, l'homme, puis les grandes étapes de l'histoire et de la civilisation, enfin des aspects actuels et une ouverture sur l'avenir.

Agrémenté de citations très bien choisies, ce petit volume, ni guide, ni traité, fera plaisir aux Provençaux de naissance ou d'adoption, et donnera aux autres le désir de venir voir un pays et des hommes dont les contradictions, la nature profonde, les problèmes économiques et moraux, ont trouvé chez Hervé Duchène un porte-parole plein de sensibilité. Qu'il ne s'arrête pas en si bon chemin.

Madeleine VILLARD.